

Conseil d'Administration du 7/12/2021 Délibération N°CA-2021-57

NATURE : AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Objet : Maquette et modalités de contrôle des connaissances (MCC) 2022-2023 de la 5^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Grenoble, parcours « Direction de Projets Culturels », option « Cadres Culturels Territoriaux ».

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-1, L613-1, L613-2, D612-34, D612-36 et suivants ainsi que D741-10 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération n°CA-2018-06 du Conseil d'Administration du 13 mars 2018 ;

Vu le règlement des études et des examens 2020-2021, adopté par délibération n°CA-2021-38 du Conseil d'administration du 28 septembre 2021.

Pour chaque année de formation (parcours, certificats...), les maquettes recensent le détail et le nombre d'heures des enseignements dispensés durant l'année universitaire, leur nature (obligatoires, à choix/optionnels, facultatifs).

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) détaillent les règles applicables en matière d'examen et de calcul des résultats, l'indication du nombre d'épreuves, leur nature (oral, écrit, contrôle continu...), et leur coefficient (ou crédits = ECTS).

L'adoption annuelle par le Conseil d'Administration d'une délibération relative aux maquettes et MCC permet de recenser, de modéliser et de conserver officiellement l'ensemble des données pédagogiques propres à chaque formation dispensée par l'établissement pour chaque année universitaire, de sécuriser et fiabiliser l'édition de documents administratifs officiels (relevés de notes, attestations, ...).

Conformément à la réglementation, les maquettes et les MCC font l'objet d'une publication à l'attention des usagers, au plus tard à la fin du premier mois suivant le démarrage des enseignements, et ne peuvent être modifiées par la suite.

Conseil d'Administration

Toute éventuelle modification doit faire l'objet d'un nouveau passage en Conseil d'Administration pour validation.

La présente délibération soumet au vote du Conseil d'Administration la maquette des enseignements et des modalités de contrôle des connaissances de la 5^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Grenoble, parcours « Direction de Projets Culturels », option « Cadres Culturels Territoriaux », pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023, cette formation se déroulant sur deux années, de janvier 2022 à novembre 2023, sous réserve de l'adoption en temps utile d'une délibération prolongeant l'année universitaire 2022-2023 au 31 décembre 2023 pour le parcours A5 DPC-CCT.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'approuver la maquette des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances (MCC) 2022-2023 présentées.

Annexes :

- *Maquette des enseignements Parcours DPC-CCT 2022-2023 référencée :*
IEPG_CA_Annexe-1_Convention-OPC_MaquetteEnseignements-DPC-CCT_2022-2023_CA20211207
- *Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) Parcours DPC-CCT référencées :*
IEPG_CA_Annexe-2_Convention-OPC_MCC_DPC-CCT_2022-2023_CA20211207

Le président fait procéder au vote.

Résultat des votes :

Nombre de présents : 17
Nombre de procurations : 8
Votes « Pour » : 25
Votes « Contre » : 0
Abstentions : 0

Décision du conseil d'Administration : les maquettes des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances (MCC) du parcours DPC-CCT 2022-2023 sont approuvées à l'unanimité



Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration